

L'Ecole des P'tits Loups – Yohan ANTOINE

Spécialiste canin

Education, Dressage Etude du comportement, Vente d'aliments et articles canins, Formation Educateur canin.

DEROULEMENT DU STAGE

Le stage se déroule par petits groupes (5 maximums) pour permettre un enseignement individualisé. Les cours ont lieu dans nos locaux, à Saint-Thois, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il faut être âgé au minimum de 18 ans, avoir un niveau scolaire équivalent à la 5^{ème} et avoir un casier judiciaire vierge.

Il est obligatoire de venir avec un chien en bonne santé, tatoué / pucé et vacciné (se présenter avec les papiers du chien).

FOURNITURE ET VÊTEMENTS à emmener durant le stage.

Cahier, stylo, tenue décontractée pour les cours pratiques (tenue de sport), bottes imperméable (suivant la saison), baskets.

Pour le chien : un collier sanitaire, une laisse multipositions de 1,20m à 2m.

EXAMEN DE FIN DE FORMATION

Chaque session de formation se clôture par un examen. Il sera alors délivré à chaque stagiaire une attestation de stage, un certificat de dressage pour le chien ainsi qu'un compte rendu de stage.

PAIEMENT DE LA FORMATION

Lors de votre inscription à la formation, nous vous demanderons un acompte de 300 € afin de réserver votre place (non remboursable).

Le restant dû, à savoir 1200 €, devra être réglé en totalité au plus tard à la fin de la 1^{ère} semaine de formation. Vous pouvez procéder à un échelonnement des paiements entre l'inscription et le début de la formation.

REGLEMENT INTERIEUR

1. Les stagiaires doivent avoir un comportement et une attitude correctes durant toute la durée du stage, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur, envers les formateurs et intervenants, les autres stagiaires, les clients et les chiens. Toute personne portant atteinte à la réputation ou au bon fonctionnement du centre sera expulsé du stage, néanmoins, l'intégralité du montant de la formation devra être réglé.
2. Les stagiaires interrompant leur formation ne pourront prétendre à aucun remboursement et la totalité du montant de la formation devra être réglé.
3. Au delà de 2 retards (supérieurs à 15 minutes), non justifiés, le stagiaire sera expulsé de la formation, sans aucun remboursement, néanmoins, la totalité du montant de la formation devra être réglé.
4. Il est interdit de consommer de l'alcool durant les horaires de formation.
5. L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les horaires des cours, pour des raisons de sécurité, de respect et pour le bon fonctionnement des cours.
6. Les stagiaires devront avoir une tenue correcte et adéquate lors des cours pratiques.
7. Les stagiaires s'engagent à respecter la propreté des locaux ainsi que le matériel mis à leur disposition. En cas de détérioration par le stagiaire ou son chien, les frais seront facturés au stagiaire.
8. Le centre de formation ne sera pas tenu responsable des faits et gestes des stagiaires ou leurs chiens, la responsabilité du centre ne pourra pas être mise en cause dans les cas suivants : accidents corporels, et matériels en dehors du centre ou des heures de cours, pouvant entraîner des blessures.
9. Les cours remis aux stagiaires tout au long de la formation sont leur propriété, le stagiaire s'engage à ne pas diffuser, divulguer ou vendre les cours fournis, sous peine de poursuites judiciaires.
10. La formation se clôture par un examen théorique et pratique. Il est alors délivré aux stagiaires une attestation de formation, un certificat de dressage pour le chien et un compte rendu de stage.
11. Pour s'inscrire à la formation, il faut être âgé de minimum 18 ans, avoir un niveau scolaire équivalent à la 5ème, avoir un casier judiciaire vierge, venir avec un chien en bonne santé, tatoué/ pucé et vacciné.

L'Ecole des P'tits Loups – Yohan ANTOINE

Spécialiste canin

Education, Dressage Etude du comportement, Vente d'aliments et articles canins, Formation Educateur canin.

PROGRAMME DE FORMATION

Cours théoriques

- Le chien : Origines, Développement, Anatomie, Choix d'un chiot, Les maladies du chien, Urgences cynophiles, Alimentation du chien, Cynophilie et groupes de races.
- Education : Les différentes méthodes d'éducation, Rééducation, Dressage, Activités canines, Le TAN, Le CSAU, Les concours.
- Comportement et éthologie : Comportement des chiens, comportementalisme, Troubles du comportement, Fausses idées reçues.
- Législation : Les papiers du chien, Lecture d'un pedigree, Le certificat de capacité, Loi sur les chiens « dangereux ».
- Le métier d'Educateur canin : Mener une consultation, Test d'évaluation, Education, Conseiller le client sur le choix d'un chien.
- Création d'entreprise : Choix du statut, Les aides à la création d'entreprise, La TVA, Techniques commerciales.

Cours pratiques

- Education et rééducation
- Dressage
- Etude du comportement
- Activités canines
- Evaluer un chien
- Préparer la rencontre avec un client, mener une consultation, mener une séance d'évaluation